

Le Parlement des enfants- 28^{ème} édition

Le Parlement des enfants permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire. **Il concerne les classes de CM2 et de 6^{ème}.**

En favorisant la compréhension du sens et des symboles de la République, ainsi que les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie, il participe à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, s'inscrivant ainsi pleinement dans le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 publiée au B OEN du 23 juin 2016).

1- Les thèmes 2024/2025

A l'occasion de cette 28^e édition conjointement organisée par le MENJ et l'Assemblée nationale, il est proposé aux classes d'élaborer une proposition de loi portant sur **la protection des océans**, ce thème commun étant décliné comme suit :

- pour les élèves de **CM2**, « **la lutte contre la pollution des océans** » ;
- pour les élèves de **6^{ème}**, « **la protection de la biodiversité marine** ».

2 - Le déroulement de l'opération

2.1 Participation à l'opération

Il est prévu la participation d'une classe de CM2 et d'une classe de 6^{ème} par circonscription électorale. Une [carte des circonscriptions](#) permet de déterminer quel est votre député.

2.1.1 Déclaration de candidature

Les enseignants qui souhaitent participer à l'opération sont invités à bien prendre connaissance des conditions cadrant la participation des classes françaises à l'étranger et à envoyer leur candidature à l'IEN de l'AEFE en résidence sur zone, désigné comme référent du projet pour chaque circonscription (voir le tableau en fin de document) pour **le vendredi 18 octobre 2024**, délai de rigueur.

Chaque enseignant explique, en une trentaine de ligne les raisons de son souhait de participation à l'opération en précisant :

- son adresse électronique ;
- les coordonnées complètes de l'école ;
- le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernée.

2.1.2 Sélection des participants

Chaque IEN-AEFE référent choisit **deux** classes pour la circonscription électorale (Une classe de CM2 et une classe de 6^{ème}), après avoir pris l'avis d'opportunité des postes diplomatiques et dans la mesure du possible en lien avec les députés concernés.

Il peut, s'il le juge utile, envisager la consultation d'une commission de sélection qu'il aura préalablement pris soin de constituer. Il s'assure par ailleurs de ce que la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives. Il informe les classes candidates de leur sélection ou non-sélection.

2.1.3 Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

Chaque IEN-AEFE référent inscrira les classes retenues pour chaque circonscription électorale via un formulaire dédié en ligne sur www.parlementdesenfants.fr avant le **15 novembre 2024**, à l'aide des codes d'accès ainsi qu'un tutoriel d'utilisation, transmis en temps utile par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire du MENJ.

L'IEN-AEFE adresse une copie de ce formulaire à la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) au siège de l'AEFE de l'Agence (frederique.rauscher@diplomatie.gouv.fr).

2.2 Élaboration des propositions de loi par les élèves

2.2.1 Documentation pédagogique

Afin d'aider les enseignants dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition sur le site de l'opération www.parlementdesenfants.fr/ le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (« Kit pédagogique », dépliant « Connaissez-vous l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier de l'opération).

Ces documents sont également disponibles sur <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>

Les enseignants qui le souhaitent peuvent demander à les recevoir par voie postale à l'adresse parlement-enfants@assemblee-nationale.fr.

A cette fin, ils précisent le nombre d'élèves composant leur classe et l'adresse complète de leur établissement d'exercice. Les demandes formulées après le **vendredi 10 janvier 2025** ne seront pas prises en compte.

2.2.2 Approfondissement possible

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre des classes avec la députée ou le député de la circonscription.

À l'aide des codes d'accès transmis dès mi-décembre 2023 par les services de l'Assemblée nationale, les enseignants peuvent poster des contributions en lien avec leur travail préparatoire sur le thème commun aux deux niveaux. La contribution est une trace écrite rédigée par la classe sur la réflexion menée sur le thème en cours. Elle peut tenir lieu de journal de bord, mais n'est en aucun cas la rédaction de la proposition de loi.

2.2.3 Format à respecter impérativement

Sur la forme :

La proposition est rédigée au présent de l'indicatif, sur un format A4 (21 x 29,7 cm) et sans insertion de visuels.

Elle comporte :

- un titre « Proposition de loi visant à ... » avec mention ci-dessous du nom de l'établissement et de la classe ayant participé à la rédaction de la proposition ;
- un exposé des motifs d'une page expliquant l'intérêt des dispositions proposées ;
- quatre articles au maximum également rédigés en une page.

Sur le fond :

La proposition doit :

- être conforme au thème fixé pour cette édition et pour la classe et rendre compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- correspondre à une production réelle des élèves, respectant leur raisonnement et leur expression ;
- aborder une problématique commune à tout le territoire national ;
- se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative relevant bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Ainsi, elle doit pouvoir être retranscrite en l'état et être applicable concrètement.

2.2.4 Envoi des travaux

L'enseignant (quel que soit son établissement) adresse la proposition de loi.

Sous-couvert de l'IEN référent de la circonscription électorale, l'enseignant(e) doit adresser la proposition de loi au coordonnateur du premier degré à l'AEFE (frederique.rauscher@diplomatie.gouv.fr) pour **le vendredi 7 février 2025, dernier délai**. Aucun de ces travaux ne sera restitué. La production de chaque classe sera communiquée au bureau compétent de la DGESCO par la DEOF de l'AEFE.

NB : Les propositions de loi ne doivent pas être envoyées à l'Assemblée nationale par voie postale ni par le biais de la messagerie de l'opération. Elles ne doivent pas davantage être transmises par le député dont relèvent les classes, sous peine d'être déclarée irrecevables.

2.3 Sélection nationale

La sélection nationale se fait **en deux temps** :

2.3.1 1er temps : sélection du jury national

Le jury national se réunit **le lundi 28 avril ou mardi 29 avril 2025** pour sélectionner, sans les classer, 18 propositions de loi finalistes : 9 pour le niveau CM2, 9 pour le niveau 6ème. Au moins une classe de CM2 et une classe de 6e sont sélectionnées parmi les jurys académiques d'outre-mer.

Chaque classe est informée par l'Assemblée nationale, de sa sélection ou non-sélection en tant que classe finaliste.

Dès communication de la sélection du jury national, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est invitée à sensibiliser les classes à la phase finale du vote électronique.

2.3.2 2nd temps : Réalisation d'une vidéo par chacune des dix-huit classes sélectionnées

À l'issue de la réunion du jury national, l'Assemblée nationale demande aux dix-huit classes finalistes de réaliser une vidéo afin de présenter leur proposition de loi et de la défendre. Elle leur adresse dans le même temps un formulaire d'autorisation individuelle de droit à l'image à compléter. La vidéo ainsi que le formulaire sont à envoyer à l'Assemblée nationale à l'adresse parlement-enfants@assemblee-nationale.fr, pour **le vendredi 16 mai 2025 dernier délai**.

Format à respecter impérativement : La durée de la vidéo est fixée à 1 minute 30 maximum. Celle-ci doit être au format H.264 ou MPEG-4. La taille du fichier ne doit pas excéder 150 Mo, sous peine de ne pouvoir être mise en ligne. Un appareil photo numérique, un téléphone portable ou une tablette peuvent être utilisés. Le fond doit être net permettant de bien distinguer les intervenants (pas d'images floutées, ni de zooms incontrôlés). Une qualité sonore optimale est attendue : les voix trop fortes ou trop faibles sont à éviter ainsi que les bruits parasites.

Il est laissé à l'appréciation de la classe le scénario de la vidéo : clip informatif, bande-annonce, reportage... Il doit néanmoins s'inscrire dans la dimension institutionnelle que constitue la présentation d'une proposition de loi.

2.4 Vote des classes participantes pour désigner la classe lauréate

Les vidéos associées aux propositions de loi écrites retenues par le jury national sont mises en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr. Dès **le mardi 20 mai 2025**, toutes les classes participantes à l'opération sont invitées à débattre et à voter pour la proposition de loi qui leur semble être la meilleure pour la catégorie des CM2 et celle des 6e.

À l'aide des codes d'accès transmis dès la mi-décembre 2023 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant est fortement encouragé à exprimer le choix final de sa classe par un vote électronique sur les propositions de loi finalistes. Ainsi, un enseignant de 6e doit faire un choix parmi les 9 propositions de loi finalistes de son niveau. Ce vote doit être enregistré au plus tard **le mercredi 28 mai 2025 à 16 heures**.

2.5. Réception des classes finalistes

Les dix-huit classes finalistes sont invitées à la cérémonie de remise des prix à Paris **début juin 2025**. L'organisation logistique du déplacement de ces dix-huit classes est assurée par les services de l'Assemblée nationale en coordination avec chacun des établissements. La prise en charge par l'Assemblée nationale des frais d'hébergement et de transport est plafonnée.

2.6. Propositions de loi et classes lauréates

Les résultats du vote électronique sont annoncés le jour de l'accueil des dix-huit classes finalistes à l'Assemblée nationale. Deux classes seront déclarées lauréates de cette 28^e session du Parlement des enfants : celle de CM2 et celle de 6^e qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages.

2.7. Recommandations

Toutes les équipes éducatives sont encouragées à consulter la page Eduscol dédiée à l'opération (eduscol.education.fr/parlementdesenfants) sur laquelle figurent des informations complétant la présente note (calendrier, contacts, etc.).

Le respect du calendrier et des procédures définis par la présente note est particulièrement important pour le bon déroulement de l'opération compte tenu de son ampleur.

En vous remerciant pour le concours que vous apporterez au succès de cette belle action éducative.

Dates clés de l'opération

18 octobre 2024 : Date limite d'envoi des candidatures des classes à l'IEN référent de circonscription électorale (voir tableau ci-dessous)

15 novembre 2024 : Date limite d'inscription des classes retenues sur le formulaire en ligne

7 février 2025 : Date limite d'envoi des propositions de loi par les classes au coordonnateur 1^{er} degré de l'AEFE (Frédérique Rauscher)

28 ou 29 avril 2025 : Tenue du jury national

16 mai 2025 : Date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes

Du 20 mai au 28 mai 2025 : Vote des classes sur le site www.parlementdesenfants.fr

Juin 2025 : Réception des dix-huit classes finalistes à l'Assemblée nationale et déclaration de la classe lauréate

Tableau récapitulatif des IEN AEFE référents 2024-2025 pour chaque circonscription électorale.

Attention : les circonscriptions électorales ne recoupent pas les zones de mutualisation des IEN référents AEFE

| Circonscriptions électorales et député en cours de mandat | Nom et adresse électronique de l'IEN référent AEFE |
|---|---|
| <p>1^{ère} circonscription : Christopher WEISSBERG: 1re circonscription : circonscriptions consulaires d'Ottawa, Toronto, Vancouver. Canada : 2e circonscription : circonscriptions consulaires de Moncton et Halifax, Montréal, Québec. Etats-Unis : 1re circonscription : circonscriptions consulaires d'Atlanta, Boston, Miami, New York, Washington. Etats-Unis : 2e circonscription : circonscription consulaire de Chicago. Etats-Unis : 3e circonscription : circonscriptions consulaires de Houston, La Nouvelle-Orléans. Etats-Unis : 4e circonscription : circonscriptions consulaires de Los Angeles, San Francisco</p> | <p>Olivier QUENIS olivier.quenis@aefe.fr</p> |
| <p>2^{nde} circonscription : Eléonore CAROIT : Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador ; Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela ; Brésil, Guyana, Suriname ; Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay ; Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago</p> | <p>Corinne GIBERT corinne.gibert@aefe.fr</p> |
| <p>3^{ème} circonscription : Alexandre HOLROYD : Irlande. Royaume-Uni. Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie. Lituanie, Norvège, Suède –</p> <p>4^{ème} circonscription : Pieyre Alexandre ANGLADE : Belgique, Pays-Bas, Luxembourg</p> | <p>Ségolène MERLET segolene.merlet@aefe.fr</p> |
| <p>5^{ème} circonscription : Stéphane VOJETTA : Espagne, Portugal</p> | <p>Mina FADLI mina.fadli@aefe.fr</p> |

| | |
|--|---|
| <p>6ème circonscription : Marc FERRACCI : Suisse, Liechtenstein</p> <p>7^{ème} circonscription : Frédéric PETIT : Allemagne : circonscriptions consulaires de Berlin, Bonn, Düsseldorf, Francfort, Hambourg, circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart. Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, République tchèque, Slovaquie</p> | <p>Claire VENTRE</p> <p>claire.ventre@aeфе.fr</p> |
| <p>8ème circonscription : Meyer HABIB : Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège. Chypre, Grèce, Turquie, Israël</p> | <p>Pascale POUZOULET</p> <p>pascale.pouzoulet@aeфе.fr</p> |
| <p>9ème circonscription : Karim BEN CHEIKH : Algérie. Maroc. Libye, Tunisie. Burkina, Mali, Niger, Mauritanie, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Liberia</p> | <p>Jacques HOUDOIN</p> <p>jacques.houdoin@aeфе.fr</p> |
| <p>10ème circonscription : Amélia LAKRAFI : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Egypte, Soudan, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie, Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Bénin, Ghana, Nigéria, Togo, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Angola, Congo, République démocratique du Congo, Irak, Jordanie, Liban, Syrie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen</p> | <p>Olivier MISIURNY</p> <p>olivier.misiurny@aeфе.fr</p> |
| <p>11ème circonscription – Anne GENETET: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Circonscription consulaire de Pondichéry, Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie, Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam, Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</p> | <p>Karine Dubie</p> <p>karine.dubie@aeфе.fr</p> |